



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM364270, N°158562) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 66**

Date de parution : 09/07/2023

Coût de l'annonce :

Parution	183,55 € HT
logo	90,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	57,27 €
Total TTC :	343,62 €

Fait à Montpellier, le 6 Juillet 2023

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



158562

AVIS AU PUBLIC

**Communauté de Communes des Aspres -
Commune de Thuir**

Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU de THUIR

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU, le dossier est mis à la disposition du public du 17 juillet au 17 août 2023 aux sièges respectifs de la mairie de Thuir et de la Communauté de Communes des Aspres.

Ce projet de modification simplifiée porte sur des évolutions réglementaires tendant à préciser la politique urbanistique sur le territoire communal. Il s'agit d'adapter l'encadrement réglementaire de la zone 3AU concernant les destinations des constructions autorisées et la qualité architecturale et/ou paysagère. Ainsi que de clarifier l'encadrement réglementaire du risque inondation notamment avec le PPRI en cours d'élaboration.

Le dossier sera consultable aux dates précitées en mairie de Thuir, à la Communauté de Communes des Aspres, et sur leur site internet respectif : www.thuir.fr et www.cc-aspres.fr.